

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2025-62 Conseil Municipal du quinze décembre deux mil vingt-cinq**

Le quinze décembre deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27****Nombre de Conseillers en exercice : 27****Nombre de Conseillers présents physiquement : 22****Nombre de Conseillers votants : 26****Date de la convocation : 09/12/2025****Date de mise en ligne : 16/12/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane		X	Martine LAUGE	
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	Florent LALUCAA	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X		
FONTENIER	Jessica		X		
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Pascal MORA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

**Informations diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Ahmed ALLAL est candidat

Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 2025-62 : Personnel communal – Création d’emplois annuels non permanents

#### Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu l’article L332-23 1° du code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il appartient au Conseil Municipal de créer des emplois non permanents pour tenir compte de l’évolution des besoins saisonniers et de l’accroissement temporaire d’activité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

#### **CRÉER**

Art 1 - À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les emplois non permanents suivants pour l’année 2026 :

- 10 emplois d’animateur périscolaire et ALSH (catégorie C), sur le grade d’adjoint d’animation,
- 5 emplois d’agent technique polyvalent (catégorie C), sur le grade d’adjoint technique,
- 5 emplois d’agent administratif polyvalent (catégorie C), sur le grade d’adjoint administratif.

La rémunération sera comprise, pour chaque filière, entre l’indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade d’adjoint correspondant, et l’indice brut terminal du grade d’adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe correspondant.

#### **AUTORISER**

Art 2 – Le Maire à recruter les agents contractuels ainsi que de signer les contrats.

#### **ET PRÉCISE**

Art 3 - Que les crédits suffisants seront prévus au budget de l’exercice.

#### Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

ALLAL Ahmed

